



**AU SÉNAT ET DANS LE LOT**

**À VOS CÔTÉS,  
DÈS LE DÉPART  
ET À CHAQUE INSTANT  
DU MANDAT**

## LA LETTRE D'INFORMATION DE **JEAN-MARC VAYSSOUZE-FAURE** SÉNATEUR DU LOT

MARS 2026

Mesdames et Messieurs les élus,  
Chères collègues, chers collègues,

Ces derniers jours, les Lotoises et les Lotois ont décidé d'accorder ou de renouveler leur confiance à près de 4 000 maires, adjoints et conseillers municipaux. Je tiens dès à présent à **vous adresser mes plus sincères félicitations.**

Parce que votre engagement au service de votre commune est une source de stabilité et un gage d'efficacité pour notre République, **j'ai fait de la défense de notre démocratie locale une priorité.** Simplifier votre quotidien, vous redonner le pouvoir d'agir, mieux prendre en compte les spécificités de notre ruralité : depuis mon élection au premier tour en septembre 2023, cette boussole est résolument au cœur de mon action.

Alors qu'il est l'organe le plus fonctionnel de notre pays, l'échelon local est aujourd'hui la cible de toutes les menaces.

Ponctions budgétaires, superposition de normes contradictoires, multiplication des procédures complexes... : **face à ces obstacles qui freinent la réalisation de vos projets, j'interpelle régulièrement le Gouvernement.** Mon objectif est clair : défendre les élus de proximité qui répondent avec le plus de réactivité aux besoins de nos concitoyens.

**Ce combat, j'ai décidé de le mener pour vous et avec vous,** en me rendant au plus près du quotidien des maires et des préoccupations locales. Je continuerai ainsi à maintenir **un dialogue constant tout au long du mandat.**

D'ici à notre prochain échange, j'ai le plaisir de vous présenter un aperçu de mes récents travaux, vous confirmant **mon engagement à vos côtés, dès le départ et à chaque instant.** Je vous souhaite une bonne lecture de cette lettre d'information.

Jean-Marc Vayssouze-Faure



## **ADOPTION DU STATUT DE L'ÉLU : DES AVANCÉES POUR SIMPLIFIER L'EXERCICE DE VOTRE MANDAT**

En fin d'année dernière, après deux ans de travaux et de débats, le Parlement a définitivement adopté la proposition de loi sénatoriale visant à encourager, à faciliter et à sécuriser l'exercice des mandats locaux. À l'aube d'un nouveau mandat marqué par l'entrée en application de ce texte, je vous propose un point sur les avancées qu'il prévoit.

Si cette loi ne répond pas à l'ensemble des attentes, elle a le mérite d'améliorer les conditions d'exercice de vos fonctions électives, un objectif que j'ai souhaité placer au cœur de mon engagement. Grâce aux travaux conduits par le Parlement, nous avons ainsi obtenu :

- **Une amélioration de la sécurité des élus**, avec une protection fonctionnelle rendue automatique pour l'ensemble des élus municipaux, départementaux et régionaux victimes de violences, de menaces ou d'outrages du fait de leurs fonctions.
- **Des indemnités de fonction revalorisées**, à la hauteur de l'engagement des maires et des adjoints. Un système dégressif plus favorable aux très petites communes a été défendu et adopté au Sénat.
- **La prise en compte du mandat dans le calcul de la retraite**. Les élus municipaux, intercommunaux, départementaux et régionaux titulaires de fonctions exécutives bénéficient ainsi d'une bonification d'un trimestre par mandat complet, dans la limite de trois trimestres.

# 69 %

DES FRANÇAIS DÉCLARENT AVOIR CONFIANCE EN LEUR MAIRE, UN TAUX EXCEPTIONNEL QUI DEVAIT NECESSAIREMENT SE TRADUIRE PAR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DE VOTRE ENGAGEMENT DANS LA LOI

- **De nouvelles dispositions dans le cadre du remboursement des frais** : qu'il s'agisse du transport ou de l'hébergement, les frais directement liés au mandat sont désormais mieux pris en charge.
- **L'extension de la dotation particulière élu local (DPEL)** aux communes de moins de 10 000 habitants. Jusqu'alors, cette mesure concernait les seules communes de moins de 3 500 habitants.
- **Des mesures concrètes pour les élus actifs**, avec le doublement de la durée du congé électif pour les candidats têtes de liste aux élections locales et avec des autorisations d'absence qui couvrent un champ d'activités plus large.
- **Des avancées pour les parents**, avec l'extension du champ d'activités ouvrant droit au remboursement des frais de garde pour les élus locaux et la simplification de l'exercice du mandat durant un congé maternité ou paternité.

- **Des mesures de progrès pour les élus en situation de handicap**, avec le remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide engagés par ces personnes.
- **Une meilleure reconnaissance de l'engagement des élus étudiants**, avec notamment la possibilité d'adapter les études aux contraintes du mandat électif local.
- **Une simplification de l'accès à la formation, dès le début du mandat**. La durée du congé de formation des élus locaux est portée de 18 à 24 jours par mandat. Tous les élus ont la possibilité de suivre, au cours des six premiers mois de leur mandat, une session d'information sur les fonctions d'élu local.
- **Une clarification en matière d'arrêts maladie**. Lorsque la pathologie pour laquelle les élus sont arrêtés ne fait pas obstacle à l'exercice du mandat, ceux qui le souhaitent peuvent poursuivre leur mandat en cas d'arrêt maladie, sauf avis contraire de leur médecin. Le cumul des indemnités journalières résultant de l'activité professionnelle et des indemnités de fonction est rendu possible.
- **Une meilleure reconnaissance de vos compétences**. Les membres du conseil municipal peuvent faire valider les acquis de l'expérience liée à l'exercice de leurs fonctions. Ils pourront également bénéficier du congé dit "projet de transition professionnelle", prévu pour les salariés dans le Code du travail.
- **Une fin de mandat mieux accompagnée**, avec l'allongement de la durée d'allocation différentielle de fin de mandat et la hausse de son montant.
- **Une action municipale enfin sécurisée, avec la clarification de la notion de prise illégale d'intérêts**. Grâce à notre mobilisation collective et à plusieurs amendements que j'ai souhaité soutenir aux côtés de mon groupe parlementaire, la définition de ce terme juridique a été précisée, de manière à ce que l'élu agissant pour répondre à "un motif impérieux d'intérêt général" soit exonéré de sanction pénale. Par ailleurs, une interférence entre deux intérêts publics ne sera plus considérée comme un conflit d'intérêts. Constitue désormais un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts privés. De plus, la loi étend la présomption d'absence de conflit d'intérêts aux élus désignés pour représenter une collectivité au sein d'organes décisionnels d'une autre personne morale de droit public ou privé.

#### L'URGENCE DE LA SIMPLIFICATION DU QUOTIDIEN DES ÉLUS LOCAUX

Depuis 2023, je me mobilise activement pour **lutter contre l'épidémie normative** qui freine les projets des élus locaux. Suite aux demandes répétées du Sénat, **un "méga-décret" de simplification a été publié le 21 février 2026**. Ces 37 premières mesures devraient vous permettre d'agir plus efficacement en vous évitant, par exemple, de prendre des délibérations souvent jugées inutiles. Une quarantaine de mesures supplémentaires est attendue dans **le projet de loi de simplification** dont l'examen au Sénat pourrait intervenir dès le mois de juin prochain. En complément, des travaux vont être engagés par le ministère de la Décentralisation pour s'attaquer au Code de la construction et de l'habitat et conduire ainsi **une véritable refonte des documents de planification territoriale**.

#### 100 PREMIERS JOURS DE MANDAT : LE SÉNAT A MENÉ L'ENQUÊTE SUR VOS PRIORITÉS DU MOMENT

La chambre haute a interrogé plus de 1 000 maires, adjoints et conseillers municipaux pour comprendre **comment les élus locaux de notre pays abordent les 100 premiers jours de leur mandat**.

Les résultats, accessibles en ligne, mettent en avant **des attentes fortes vis-à-vis de l'État** : 44 % des élus interrogés souhaitent ainsi **des relations fluides avec la préfecture et davantage d'accompagnement durant le mandat**. Ils se disent particulièrement sensibles et attentifs à la qualité des relations avec le préfet et le sous-préfet, à l'instruction des demandes de subvention et au déblocage de situations difficiles.

Au Sénat, **je me bats pour un État qui aide, qui facilite et qui conseille**, plutôt que pour un État qui a parfois tendance à complexifier, à empêcher et à décourager.

# PRÉSERVER VOTRE POUVOIR D'AGIR DANS LE BUDGET ET DANS LA LOI

Ces derniers mois, je me suis mobilisé en interpellant régulièrement le Gouvernement sur des enjeux locaux et en rappelant la nécessité de préserver votre capacité à agir en proximité immédiate avec nos concitoyennes et nos concitoyens.

## 75 %

DES FRANÇAIS SE DISENT SATISFAITS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX, CONTRE 55 % POUR LES SERVICES PUBLICS DÉPLOYÉS À L'ÉCHELLE NATIONALE

### PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

Grâce à la mobilisation du Sénat, **l'effort demandé aux collectivités a été réduit de 4,7 à 2 milliards d'euros dans la copie finale du budget.** Cette contribution demeure néanmoins conséquente. Le montant de la ponction du dispositif de lissage conjoncturel (**DILICO**) a été ramené à 740 millions d'euros contre 2 milliards initialement. Les communes en sont totalement exemptées. **Dans l'hémicycle, j'ai tenu à dénoncer avec force cette mesure,** comme l'ont récemment repris *La Gazette des Communes* et *Public Sénat*. En hausse de 200 millions d'euros, le Fonds vert a quant à lui été porté à 850 millions d'euros. Afin de maintenir les leviers d'investissement locaux, notre opposition à la fusion de la DETR, de la DSIL et DPV a été entendue par le Gouvernement. Enfin, pour reconnaître l'engagement des maires en tant qu'agents de l'État, **le versement d'une "prime régaliennne" de 500 euros annuels a également été acté.**

### DE NOUVELLES PROPOSITIONS DE LOI ÉCRITES À L'ENCRE DU TERRAIN

J'ai récemment cosigné la proposition de loi visant à **soutenir et à valoriser les commerces de proximité.** Ce texte met à la disposition des maires de nouveaux outils leur permettant de favoriser l'installation de commerces de proximité dans leur commune.

Partant du constat que les bailleurs sociaux, en particulier ceux implantés dans les petites communes, ont besoin de dispositifs incitatifs pour requalifier leur patrimoine, j'ai également cosigné un texte visant à **expérimenter un dispositif de soutien à la réhabilitation de logements sociaux en zone peu dense.**

### UNE PROPOSITION DE LOI VISANT À MIEUX INDEMNISER ET À SIMPLIFIER L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS POUR LES COMMUNES

**L'organisation des élections à l'échelle locale représente une charge financière et matérielle conséquente.** Plus que jamais, les élections pèsent lourdement sur les communes, en raison d'une multiplication des candidatures et des scrutins dont la prévisibilité, nous l'avons vu récemment, n'est plus assurée.

Si le Code électoral prévoit que "les dépenses résultant des assemblées électorales tenues dans les communes sont à la charge de l'État", force est de constater que **l'indemnisation des frais engagés par les communes s'avère très partielle** puisqu'elle ne couvre qu'une faible partie des dépenses effectivement engagées par les collectivités, à hauteur de **15 % en moyenne.** Le montant forfaitaire versé par l'État pour compenser les dépenses engagées par les communes n'a pas été revalorisé depuis 2006.

Avec mon groupe parlementaire, nous sommes à l'initiative d'un texte qui vise à répondre à ces difficultés.

D'une part, notre proposition de loi vient **mettre un terme au décalage manifeste entre la subvention allouée par l'État aux communes et les coûts réels auxquels elles doivent faire face.** Ainsi, le montant de la subvention allouée aux communes ne pourra être inférieur aux coûts réels constatés lors du précédent scrutin et devra tenir compte de l'inflation.

D'autre part, nous proposons d'**alléger la charge que représente l'installation de panneaux électoraux pour les communes.** En cas d'adoption de notre proposition de loi, les candidats auraient désormais obligation de préciser, lors de leur déclaration de candidature, s'ils souhaitent ou non utiliser des panneaux électoraux. Ainsi, les communes n'auraient plus à installer des panneaux dont il ne sera finalement pas fait usage : une mesure qui me paraît relever du bon sens.

# LES PORTES DU SÉNAT S'OUVRENT AUX LOTOISES ET AUX LOTOIS



Depuis mon élection en qualité de sénateur, **j'ai accueilli plus de 350 jeunes lotois au Palais du Luxembourg**. Mon objectif est double : les sensibiliser au fonctionnement de nos institutions et les mobiliser face aux menaces qui planent sur notre démocratie. Tout au long de l'année, je m'attache également à **ouvrir les portes de la chambre des territoires à tous les élus et à tous les citoyens de notre département** qui en font la demande. Lors du dernier congrès national des maires, une importante délégation de maires et d'élus lotois a ainsi pu prendre place dans l'hémicycle du Sénat.

## PLEINEMENT MOBILISÉ POUR DÉFENDRE NOTRE AGRICULTURE LOCALE

Lors de mes deux visites au Salon de l'Agriculture, j'ai tenu à me rendre **au plus près des éleveurs et des producteurs qui font rayonner notre département**. L'occasion d'échanger avec les représentants d'OviLot et de CantAveyLot, avec les acteurs locaux de la boucherie, avec les vignerons indépendants ainsi qu'avec les dirigeants de plusieurs établissements emblématiques de notre terroir. Malgré les difficultés réelles du secteur, **le Lot sait pouvoir compter sur des agriculteurs fiers de leur métier, de leurs produits et de leur élevage**.

Très récemment, **j'ai interpellé la ministre de l'Agriculture** en lui demandant que le Gouvernement agisse afin que les agriculteurs ne soient plus les victimes de **la guerre des prix**. J'ai également demandé à l'État de prendre des mesures concrètes pour favoriser **la transmission des exploitations** et de faire de **la réforme des retraites agricoles** une priorité pour protéger durablement l'avenir de notre agriculture et ceux qui la font vivre.

Souveraineté alimentaire, renouvellement des générations, accès à des revenus dignes adaptation au défi climatique, avenir de la viticulture : sur le terrain et dans l'hémicycle, **mon combat pour l'agriculture lotoise se poursuit**.

## SANTÉ : L'URGENCE D'AGIR FACE AUX DÉSERTS MÉDICAUX

La raréfaction de l'offre médicale est structurelle. En France, **deux bassins de vie ruraux sur trois manquent de médecins généralistes**, la situation étant plus sévère encore pour les spécialistes.

Dans ce contexte grave où les collectivités territoriales sont de plus en plus porteuses d'initiatives face aux carences de l'État, **j'ai tenu à adresser une nouvelle question écrite à la ministre de la Santé**.

L'occasion de demander au Gouvernement de **prendre des engagements concrets devant les 500 000 élus locaux de notre pays** nouvellement élus ou réélus les 15 et 22 mars derniers. Il me semble en effet urgent de **réaffirmer le rôle de l'État dans l'organisation et la planification de l'offre de soins** afin de garantir à chaque citoyen, quel que soit son lieu de résidence, un égal accès à la santé.

## RETROUVEZ TOUTES MES ACTIONS EN TEMPS RÉEL



Ces quelques actions ne sont que des exemples de travaux récents. **Mon site internet** (vayssouze-faure.fr) et **mes réseaux sociaux** (Facebook, Instagram, LinkedIn et X) vous permettent de suivre, en temps réel, l'avancée de ma mobilisation et d'avoir ainsi accès à toutes les informations.



## NOUVELLE INTERVENTION EN SÉANCE DE QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Dès les premiers jours de mon mandat, j'ai interpellé l'exécutif sur les difficultés rencontrées au quotidien par les élus locaux. J'ai, depuis, posé plusieurs questions d'actualité au Gouvernement afin de relayer les priorités lotoises dans l'hémicycle. Ma dernière prise de parole s'est inscrite dans le cadre des responsabilités que j'exerce au sein de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat. J'ai ainsi interrogé le Gouvernement sur la situation au Venezuela, suite à l'intervention américaine qui s'y est déroulée en début d'année.

“Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,

**Le monde vient d'assister à la première étape d'un coup d'État.** Donald TRUMP a déclenché un raid militaire sur le sol d'un pays souverain, a enlevé le dirigeant du Venezuela et a appelé à la mise en place d'un régime conforme aux intérêts des États-Unis et à son idéologie.

Le régime de Nicolas MADURO, qui fait fuir 25 % de sa population et qui réprime l'opposition, doit évidemment être dénoncé. Il n'empêche que cette agression est **une violation incontestable du droit international qui doit être fermement condamnée.**

Et nous l'exprimons ici clairement car cela n'a pas été fait dans la première réaction, la plus importante, du chef de l'État qui s'est limité à affirmer, je le cite, que « *le peuple vénézuélien ne pouvait que s'en réjouir* ». Cette réaction, contraire à notre histoire diplomatique, est **un aveu de faiblesse et un manque de lucidité face au retour des vieux démons impérialistes américains.** Les diverses réactions du Quai d'Orsay ou du chef de l'État ont semé la confusion et le doute.

Pouvez-vous nous rassurer et confirmer clairement que **la boussole de la France est toujours celle du multilatéralisme, de la souveraineté des États et du respect de la Charte des Nations Unies ?**

Il faut regarder la vérité en face : la stratégie de Donald TRUMP est désormais limpide, assumée. Ce n'est en rien celle d'un libérateur mais au contraire celle d'un prédateur, celle d'un pilleur de ressources pétrolières. **Washington prône un nouvel ordre mondial purgé de tout droit international**, un système de pré carré qui efface la souveraineté des États, au profit des grandes puissances, et dans lequel l'Union européenne n'a, pour lui, pas sa place. La route est toute tracée : après le Venezuela, ce pourrait être Cuba, la Colombie et le territoire européen du Groenland.

Monsieur le Ministre, face à ce risque, **la voix de la France doit être forte pour être écoutée, maîtrisée pour être crédible et fidèle à ses valeurs** pour préserver l'espoir des peuples qui aspirent à la liberté de disposer d'eux-mêmes. Cette voix, ce doit être celle de la France des Lumières, celle de la France du « *non à l'intervention en Irak* ». Cette voix, ce doit être une voix qui compte, celle d'un phare pour notre Europe, pour sa survie.”

# EN COMMISSION ET EN ACTION

Dans un monde où les tensions géopolitiques se superposent, où les crises se succèdent et où les recompositions s'accroissent, **les travaux de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, dont je suis secrétaire, se multiplient.** Particulièrement attentif à l'évolution de la situation en Iran et dans la région, j'ai auditionné la lauréate iranienne du Prix Nobel de la Paix, Shirin EBADI, ainsi qu'un expert du Moyen-Orient. J'ai également échangé avec le directeur du renseignement militaire, avec l'ancienne ambassadrice de France en Russie, avec une spécialiste des sanctions économiques américaines, avec le directeur d'Asie et d'Océanie du ministère des Affaires étrangères. Plus récemment encore, j'ai rencontré le chef de l'État du Honduras et le vice-président du Salvador.



## AVEC VOUS POUR SOUTENIR UNE RURALITÉ ACTIVE ET ATTRACTIVE

### AVEC VOUS LORS DES CÉRÉMONIES DES VŒUX



/// SAINT-PERDOUX, MERCUÈS, CAHORS, PORTE-DU-QUERCY, AYNAC, FIGEAC, CATUS, MECHMONT, GRÉZELS, LUZEL, LAMAGDELAINNE, SAINT-MÉDARD, LABASTIDE-DU-VERT, BOISSIÈRES, VŒUX DE LA PRÉFÈTE DU LOT ET DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DU LOT

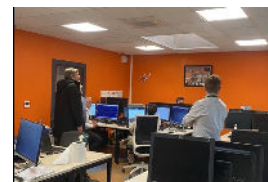
### AVEC VOUS AU DÉPARTEMENT /// SÉANCE BUDGÉTAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### AVEC VOUS À GRAMAT /// RÉUNION DU COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE

### AVEC VOUS À ST-LAURENT-LES-TOURS /// RÉVÉLATION DU PRÉAU DE L'ÉCOLE, INSPIRÉ DES ŒUVRES DE JEAN LURÇAT

### AVEC VOUS À PRADINES /// COMITÉ SYNDICAL DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOT

À Figeac, je me suis rendu à la rencontre de trois acteurs lotois engagés en faveur de l'usage durable, de l'innovation industrielle et des mobilités alternatives : VPM Automation, eXcent et Figeac Écomobilité.



### AU PLUS PRÈS DE NOS FORCES VIVES UNE PERMANENCE PARLEMENTAIRE OUVERTE SUR LE LOT

Ces dernières semaines, j'ai échangé avec de nombreuses forces vives locales, parmi lesquelles figurent notamment la préfète du Lot, nouvellement nommée, la directrice générale de Tekever, entreprise dont l'implantation est en cours à Fontanes, le président lotois de la Fédération française du tourisme et du patrimoine souterrain, les membres de l'association départementale des retraités, le référent du conservatoire des espaces naturels d'Occitanie. Les échanges vont se poursuivre dans les prochains jours.



## LUTTER CONTRE L'ENCLAVEMENT DE NOTRE DÉPARTEMENT

Dans le cadre de mes mandats de parlementaire et de président de l'association Urgence Ligne POLT, je multiplie les échanges avec les membres du comité exécutif du Groupe SNCF pour **défendre l'avenir de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT)**, cette radiale du territoire national qui dessert les gares de Souillac, Gourdon et Cahors.

J'ai récemment eu l'occasion d'échanger avec **Jean CASTEX, président-directeur général de la SNCF**, ainsi qu'avec les présidents-directeurs généraux de SNCF Réseau et de SNCF Voyageurs. Lors de ces entretiens, **je me bats pour que le Lot ne soit pas le "bagage oublié" de la SNCF et des gouvernements successifs**. C'est le message que je réaffirmerai prochainement à l'occasion d'un rendez-vous avec le cabinet du ministre des Transports et avec la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités.

Plusieurs combats doivent être menés de front : **augmentation du nombre de dessertes des gares lotoises, atténuation des nuisances liées aux travaux, livraison dans les délais des nouvelles rames Oxygène**, etc.

Au mois de février dernier, je me suis mobilisé lors d'un colloque organisé à l'Assemblée nationale pour **défendre le train de nuit**. Avec plus d'un million de voyageurs en 2025, la demande est au rendez-vous pour ce mode de déplacement qui représente **un atout écologique, social et territorial** indéniable pour notre pays.

Enfin, **la hausse des moyens budgétaires** est naturellement un enjeu déterminant. L'examen d'un projet de loi-cadre au Sénat, au mois d'avril prochain, devrait permettre de mieux encadrer les concessions d'autoroute et de flécher une partie des recettes issues de ces futures concessions au bénéfice du rail notamment. Je serai pleinement mobilisé sur ce texte et sur les initiatives susceptibles de **contribuer au financement de la lutte contre l'enclavement ferroviaire**.

## URGENCE CLIMATIQUE : JE REJOINS UNE NOUVELLE MISSION D'INFORMATION

Après avoir mené plusieurs travaux sénatoriaux sur la crise climatique, je viens de franchir **une nouvelle étape dans mon engagement** face à ce phénomène qui n'échappe à aucun territoire et qui n'épargne pas le département du Lot. Aux côtés de sénateurs issus de tous bords politiques, je travaille actuellement et jusqu'à l'été sur le sujet suivant : **"la diplomatie climatique française à l'épreuve d'un monde en tension"**. Les accords conclus lors des sommets internationaux sont aujourd'hui remis en cause par un certain nombre d'États qui s'enferment dans le déni face au consensus scientifique établi autour du changement climatique. Cette mission d'information vise à mesurer si la France a encore les moyens de son ambition pour déployer une diplomatie d'ensemble et affirmer ainsi sa capacité d'influence face à la crise environnementale. Dans ce cadre, plusieurs dizaines d'auditions sont organisées au Sénat.

### RESTONS EN CONTACT

#### RÉSEAUX SOCIAUX

Facebook, Instagram, X et LinkedIn

**ADRESSE E-MAIL** [jm.vayssouze-faure@senat.fr](mailto:jm.vayssouze-faure@senat.fr)

**SITE INTERNET** [vayssouze-faure.fr](http://vayssouze-faure.fr)

**ADRESSES POSTALES** Sénat - Palais du Luxembourg - 15, rue de Vaugirard 75291 PARIS Cedex 6  
Permanence parlementaire - 239, rue du président Wilson 46000 CAHORS

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE** 05 65 21 24 60 (permanence parlementaire)  
06 76 95 09 82 (Céline FARGUES) - 06 49 62 51 65 (Karine ALICOT)  
06 61 67 15 58 (Théo MONTAL)

